



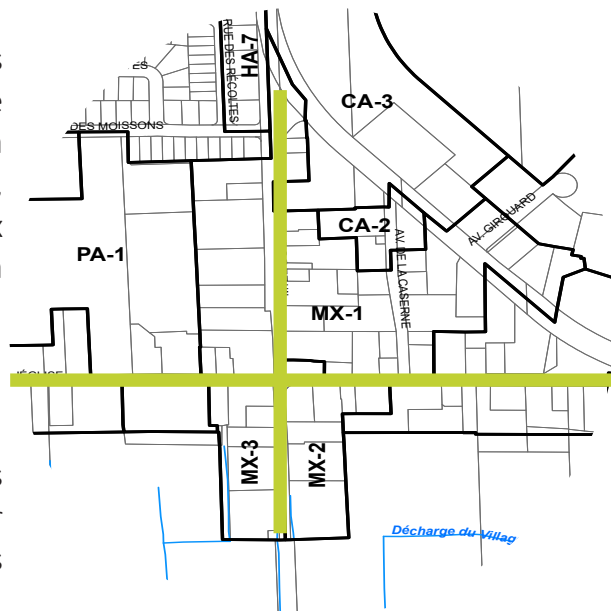
PROGRAMME D'AIDE À LA RÉNOVATION DES FAÇADES COMMERCIALES ET DES ENSEIGNES DU NOYAU VILLAGEOIS

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme d'aide à la rénovation des façades commerciales s'inscrit dans le cadre de la stratégie de développement économique de la municipalité et vise à stimuler le dynamisme commercial du noyau villageois, par l'embellissement des bâtiments commerciaux situés dans ce secteur, en favorisant la rénovation, la restauration et la mise en valeur de ces bâtiments.

TERRITOIRE D'APPLICATION

Ce programme d'aide est offert pour les bâtiments principaux, commerciaux ou mixtes situés dans le secteur du noyau villageois, plus précisément pour les lots attenants au **Chemin de l'église** et à la **Montée du Lac**.



Source de l'image : Spa Le Relai Campagnard

MODALITÉS DU PROGRAMME

VOLET 1 :

Subvention pour la rénovation de façade d'un bâtiment commercial ou mixte couvrant 35% des coûts admissibles, jusqu'à concurrence de 10 000 \$ (avant taxes) par bâtiment principal. Le coût minimum des travaux requis est de 8 000 \$.

VOLET 2 :

Subvention pour l'ajout ou le remplacement d'enseignes d'éléments d'affichage couvrant 35% des coûts admissibles, jusqu'à concurrence de 3 000 \$.

Le comité consultatif d'urbanisme analysera les demandes selon les critères d'admissibilité prédéfinis et fera une recommandation au Conseil municipal, qui déterminera les projets retenus. Les demandes relatives au volet 1 seront analysées en premier.



Sainte-Barbe

COÛTS ADMISSIBLES

- Les honoraires professionnels reliés à la réalisation d'esquisses, plans et devis relatifs au projet ;
- Les coûts reliés à l'exécution des travaux effectués sur la façade par un entrepreneur accrédité ;
- Les coûts reliés à l'achat des matériaux ;
- La préparation d'esquisses, la conception graphique et l'installation d'enseignes (volet 2).

DOCUMENTS À FOURNIR

- Le formulaire de demande de subvention dûment complété et signé ;
- Le dépôt d'au moins une (1) soumission préparée par des entrepreneurs accrédités ou auprès d'au moins un (1) fournisseurs, selon la nature des travaux ;
- Le dépôt d'une proposition de mise en valeur du bâtiment ou de l'enseigne (esquisse 2D en couleur) effectuée par un professionnel indiquant la nature des travaux à effectuer ;
- Liste détaillée des travaux à exécuter indiquant le nom et l'adresse de l'exécutant des travaux ;
- L'identification des professionnels, architectes ou autres qui réaliseront les plans et devis ;
- Un certificat de localisation ou un plan de propriété réalisé à l'échelle (selon les besoins) ;
- Tout autre document qui peut être exigé pour l'analyse de la demande.



Source des images : P3J

DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Pour fin d'analyse, toute demande doit être acheminée au Service d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Barbe, par courriel au j.montpetit@ste-barbe.com ou sur place au 470, Chemin de l'Église.

Pour de plus de détails sur l'application du programme : Consultez le Règlement #2025-03 ou contactez le service de l'urbanisme au 450-371-2504, poste 106.

Date limite du dépôt du projet : 26 mai 2025.